

TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 94-022 du 16 Décembre 1994

Autorisant la ratification de l'Accord de Crédit de Développement N° 2601/BEN signé le 06 Mai 1994 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) relatif au financement du Projet d'Interventions Locales pour la sécurité Alimentaire(PILSA).

L'ASSEMBLEE NATIONALE a adopté,

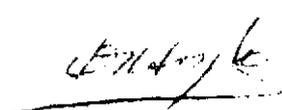
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er.- Est autorisée la ratification, par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement de l'Accord de Crédit de Développement précité signé le 06 Mai 1994 avec l'Association Internationale de Développement dans le cadre du financement du Projet sus-indiqué pour un montant de 7 100 000 DTS équivalant à 9 700 000 Dollars US soit 5,7 Milliards Francs CFA.

Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à COTONOU, le 16 Décembre 1994

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat à la Présidence
de la République, Chargé de la
Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et de la Défense Nationale,


Désiré VIEYRA.-

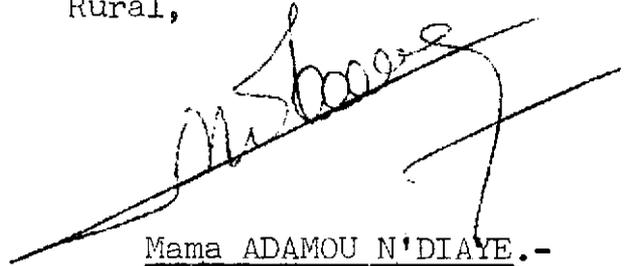
.../...

Le Ministre des Finances,

Le Ministre du Développement
Rural,



Paul DOSSOU.-



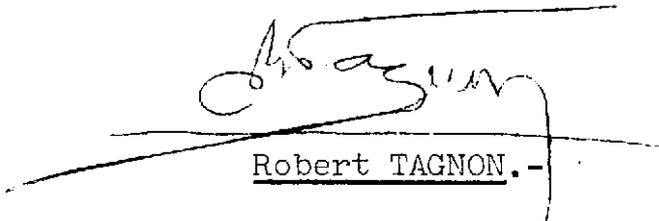
Mama ADAMOU N'DIAYE.-

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,

Le Ministre du Plan et de la
Restructuration Economique,



Robert M. DOSSOU.-



Robert TAGNON.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 MEPR-DN 4 MF 4 MDR 4 MAEC 4
MPRE 4 AUTRES MINISTERES 14 SGG 4 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-
DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM 2 UNB-ENA-FASJEP 2 JO 1.-